



3359/E

29 AVR. 2021

**Monsieur le Ministre d'État, Mesdames et Messieurs
les Ministres, Ministres Délégués, les Hauts Commissaires
et le Délégué Général**

Objet : Dématérialisation du visa des documents budgétaires des Comptes Spéciaux du Trésor, des Services de l'État Gérés de Manière Autonome et des Établissements Publics bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'État.

Ainsi que vous le savez, le système eBudget, mis en place par le Ministère chargé de l'Économie et des Finances, a permis la prise en charge, et de manière progressive, l'élaboration des programmes d'emplois des Comptes Spéciaux du Trésor (CST), des budgets des Services de l'État Gérés de Manière Autonome (SEGMA) ainsi que des budgets des établissements publics bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'État (EP). Ce système a constitué une avancée majeure dans la mesure où il a permis la normalisation des procédures et des documents budgétaires, l'harmonisation des pratiques, la mutualisation des ressources et la réduction du temps de traitement des opérations.

Cependant, bien que le processus d'élaboration et de validation des programmes d'emplois et des budgets soit complètement digitalisé, leur signature requiert toujours l'échange des documents en papier ainsi que le déplacement des personnes, ce qui impacte négativement la fluidité et la rapidité des traitements des budgets.

Aussi, et conformément à la loi n° 53-05 relative à l'échange électronique de données juridiques et la loi n° 43.20 relative aux services de confiance portant sur les transactions électroniques, le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration procèdera à la dématérialisation progressive du processus de visa des documents budgétaires suivants :

- Les programmes initiaux et modificatifs des CST ;
- Les budgets initiaux et modificatifs des SEGMA et des EP soumis au visa de la Direction du Budget du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;

- Les pièces justificatives des opérations de recettes, de dépenses, et de trésorerie prévues par la réglementation en vigueur ainsi que les documents accompagnant les budgets des EP ;
- Les décisions de virement de crédits à l'intérieur des budgets des EP ;
- Les décisions de déblocages de subventions ;
- Les tableaux des effectifs initiaux et modificatifs ;
- Les situations du report et du reste à payer des EP.

À cet effet, le système budgétaire eBudget a été enrichi par de nouvelles fonctionnalités permettant le visa électronique des documents budgétaires, la prise en charge des pièces justificatives, la traçabilité de toutes les étapes de signature des documents budgétaires ainsi que l'archivage et la restitution des documents visés électroniquement. La solution technologique ainsi adoptée est basée sur des mécanismes sécurisés et fiables garantissant l'intégrité et l'authenticité des opérations dématérialisées et accordant la force probante aux documents visés par voie digitale.

Il est à noter qu'une démarche progressive sera adoptée pour la mise en œuvre de cette opération. En effet, une action pilote concernera, dans un premier temps, un échantillon constitué de CST, de SEGMA ainsi que des agences urbaines et des agences des Bassins Hydrauliques, dans la perspective de la généraliser, à partir de l'année 2022, à l'ensemble des CST, des SEGMA et des EP bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'État.

Compte tenu de l'importance que revêt ce chantier de dématérialisation, je vous saurais gré de bien vouloir inviter les services concernés de votre département ainsi que les établissements publics sous-votre tutelle, afin de soumettre les programmes d'emploi des CST, les budgets des SEGMA et des EP au visa par voie électronique via la plateforme eBudget, mise à leur disposition par la Direction du Budget relevant du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Par ailleurs, des actions de formation et d'assistance seront organisées par la Direction du Budget au profit des utilisateurs concernés par ce chantier et ce, pour une meilleure appropriation du système.

De même un guide d'utilisation relatif à la procédure du visa dématérialisé des documents budgétaires est disponible sur le site <http://lof.finances.gov.ma>.

Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Réforme de l'Administration

Signé: Mohamed BENCHAABOUN